

CERTIFICAT D'ANNULATION DE DÉCLARATION DE CULPABILITÉ

(En vertu de l'article 11 ou 19 de la *Loi sur les infractions provinciales*)

Formule 103

Loi sur les tribunaux judiciaires

R.R.O. 1990

Règl. 200

AU (À LA) : (Défendeur/Défenderesse)

Numéro d'infraction

Date de l'infraction

Loi

Article

J'atteste que la déclaration de culpabilité, enregistrée le jour de 20, contre le défendeur ou la défenderesse susmentionné(e), en ce qui concerne l'infraction décrite ci-dessus, a été annulée par moi le jour de 20

Greffier du tribunal/Juge ou juge de paix dans et pour la province de l'Ontario

FOR INFORMATION ON ACCESS
TO ONTARIO COURTS
FOR PERSONS WITH DISABILITIES, CALL
1-800-387-4456
TORONTO AREA 416-326-0111



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR L'ACCÈS
DES PERSONNES HANDICAPÉES
AUX TRIBUNAUX DE L'ONTARIO, COMPOSEZ LE
1 800 387-4456
RÉGION DE TORONTO 416 326-0111